

## Communiqué de presse

---

### **La FNIM, devenue Fédération Nationale de l'Innovation Mutualiste, appelle à un véritable débat sur le financement de la santé**

Valenciennes, le 11 octobre 2024

La Fédération Nationale de l'Innovation Mutualiste (FNIM) - *Les mutuelles indépendantes*, a tenu son Assemblée générale annuelle à Valenciennes ce vendredi 11 octobre 2024 et a adopté une motion forte appelant à un profond changement de cap dans la politique de santé. La FNIM, tournée vers l'innovation et l'avenir, affirme son attachement aux valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité.

La FNIM s'inquiète des conclusions de la récente commission sénatoriale, dont elle partage l'analyse du caractère inflationniste du contrat responsable, mais qui ne propose pas de solutions pour en redessiner l'architecture. La Fédération regrette également le silence de la commission sur les questions de prévention et de dépendance, enjeux cruciaux pour l'avenir de notre système de santé.

Face à la multiplication des transferts de charges qui pèsent sur les adhérents, la FNIM appelle les pouvoirs publics à engager un véritable dialogue avec l'ensemble des acteurs du système de santé afin de bâtir un modèle de financement durable et équitable.

« Les mutualistes sont prêts à apporter leur contribution à ce débat », affirme Pierre-Edouard MAGNAN, son Président. « Nous proposons de mettre en place une concertation ambitieuse pour co-construire les politiques de santé de demain. »

Enfin, concernant l'AME qui défraie la chronique, « il s'agit plus que d'un simple dispositif d'aide financière » poursuit Pierre-Edouard MAGNAN. « C'est un enjeu de santé publique majeur qui permet de prévenir les maladies et d'améliorer la qualité de vie de milliers de personnes. »

## **À propos de la FNIM**

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de fédérer les mutuelles indépendantes, de défendre leurs intérêts et de garantir le pluralisme du secteur et la liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé.

Présidée par Pierre-Edouard MAGNAN, elle permet aux mutuelles à taille humaine de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui offre des services de grande qualité.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

### **Contact presse**

MARZOLF Erwin  
Directeur Général  
0615953131  
[emarzolf@fnim.fr](mailto:emarzolf@fnim.fr)  
[www.fnim.fr](http://www.fnim.fr)